TURENNE INFOS

MARS 2012 **numéro 16**

Bulletin d'informations Municipales

Le mot du Maire

Une partie importante de ce numéro est consacrée aux comptes de la Commune. Comme chaque année à cette période, nous vous rendons compte dans le détail de l'utilisation des deniers publics que sont vos impôts, mais aussi l'ensemble des autres contributions de l'Etat. Jacques Levard a rédigé un document complet et pédagogique que je vous laisse le soin de découvrir. Je précise aussi que les comptes 2011 et les budgets 2012 sont intégralement disponibles à la mairie pour être consultés par ceux qui le souhaitent.
Les taux d'imposition communaux n'ont pas été augmentés cette année encore malgré un lourd programme d'investissement, dont le projet de restauration de la Grange Rouge, que nous présentons en pages intérieures, n'est pas le moindre.

La restauration de la place de la halle est presque terminée, l'ensemble devrait être rouvert à la circulation vers le 20 avril. Malgré la période de grand froid qui a arrêté tous les travaux pendant près de trois semaines, les entreprises, sous notre impulsion, ont fait de gros efforts pour progresser le plus vite possible. Nous sommes en avance sur le planning prévisionnel et c'est tant mieux pour vous tous qui avez subi les difficultés de circulation.
J'ai une pensée particulière pour les riverains de la place et les habitants du haut du bourg qui, chaque jour, ont dû faire un long détour, quel que soit l'endroit où ils voulaient se rendre. Je voulais enfin saluer et remercier le comportement exemplaire de chacun d'entre vous qui n'avez à aucun moment, manifesté de mécontentement malgré les inconvénients évidents.
Entourée de superbes maisons des XVII et XVIII^{ème} siècle, cette place, entièrement restaurée avec des matériaux nobles, parfaitement adaptés au décor, doit retrouver le rôle central qui était historiquement le sien. Cet espace public, à la fois porte d'entrée et véritable « cœur de vie » du village cher à tous les Turennois doit retrouver son aura d'antan.
Il en va également de notre capacité et de notre volonté à promouvoir la beauté singulière de notre village, chacun d'entre nous, s'il le souhaite, peut être l'ambassadeur de Turenne.

A ce titre, l'assemblée générale de l'association « des plus beaux villages de France » qui s'est tenue à Collonges, fin mars, à l'occasion du trentième anniversaire de l'association créée par Charles Ceyrac a été une belle opportunité pour faire découvrir Turenne à de nombreux collègues. En effet, le samedi matin, nous avons organisé un atelier technique, portant sur le stationnement, à la chapelle des Capucins, auquel ont participé plus de cent élus et l'après-midi, pendant l'assemblée générale, près d'une centaine d'accompagnants encore a visité Turenne jusque sur l'esplanade du château où Camille Zambaux avait gracieusement ouvert ses portes.
Tout comme moi, les membres du Conseil municipal qui étaient présents ont pu entendre les avis unanimes, exprimés parfois avec émotion, sur la beauté de notre village et pour beaucoup d'entre eux, ce fut un véritable coup de cœur.
Ces félicitations chaleureuses et désintéressées, malgré les difficultés en tout genre que nous pouvons rencontrer, sont le meilleur encouragement à poursuivre sans relâche la restauration de notre riche patrimoine historique, l'embellissement du village pour améliorer le cadre de vie de nos concitoyens et la protection de l'ensemble pour les générations futures.

Sommaire du Numéro 16

- Page 2 à 4 : La page des Associations
- Page 5 à 10 : Budget de la Commune
- Page 11 à 18 : Compte rendu Conseil Municipal
- Page 19 à 20 : Le Conseil Municipal vous informe

Mairie de Turenne
Tél : 05 55 85 91 15

LES AMIS DE TURENNE

Saison 2012

Les Amis de Turenne préparent activement leur saison d'été ; dès à présent, on sait que nous participerons à deux concerts, tous les deux à la Collégiale : l'un le 25 juillet, avec le Chœur Jubilate de Toulon, l'autre avec le Festival de la Vézère, début août : des informations seront données en temps utile. Plusieurs expositions se succèderont en juillet et en août, dans le local d'accueil des Amis de Turenne à l'entrée du village, dans la Salle des Capucins et dans la bibliothèque municipale ; on pourra admirer peintures, sculptures, vitraux d'artistes locaux ou invités…. Des affiches préciseront les dates et les contenus. L'assemblée générale se tiendra le dimanche 26 août à la Chapelle des Capucins, dans les conditions habituelles (AG + conférence). là encore, des précisions seront apportées en leur temps.

Un accueil sera organisé de façon régulière tant à l'entrée du village (local Musée des Amis de Turenne) que dans la Collégiale pour des visites et des conseils, afin de recueillir des adhésions et faciliter la vente de nos brochures. En ce domaine, un travail a été commencé visant à mettre au point un guide de visite pour la Collégiale, et une réflexion est ouverte pour un « guide-promenade » à travers Turenne. Nous aurons l'occasion de vous reparler de tout ceci.

Jacques Levard.

****

TURENNE FOIRES ET FESTIVITES

Nous avions fait part, il y a quelques temps, de notre besoin de volontaires pour intégrer le bureau de l'association suite à la démission de certains membres.

Personne ne s'étant manifesté depuis, nous avons pris la décision, lors de notre dernière assemblée générale, de mettre l'association en sommeil. Il est regrettable qu'une telle association, qui participe pleinement à l'animation de notre village, n'intéresse personne.

Pendant le mise en sommeil, nous continuerons à prêter certains matériels (table, bancs…). Nous mettrons à disposition des demandeurs la liste du matériel susceptible d'être emprunté.

La fête votive n'aura pas lieu cette année. La brocante de Turenne- Gare sera organisée par la Pétanque avec l'aide des bénévoles de TFF. La question du Marché de Noël reste posée.

Nous espérons toujours trouver quelques volontaires, prêts à donner un peu de leur temps, pour Relancer l'Association.

Le Bureau.

****

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

La réussite du loto, organisé le 26 novembre 2011, a permis à l'Association de réaliser plusieurs projets et notamment de participer au financement de la classe de neige à Chamonix des élèves de Cycle 3 en janvier 2012, réduisant ainsi la part restant à charge pour chaque famille.

Pour fêter Carnaval, l'Association des Parents d'Elèves a organisé le Vendredi 24 Février 2012, un goûter-spectacle à l'école, l'après-midi.

Clown Michou Bidoux a ravi petits et grands avec son spectacle musical et ses sculptures gonflables. Les crêpes, confectionnées par les parents, n'ont pas résisté aux nombreux gourmands… !

Prochaines manifestations :

- un projet de voyage extrascolaire est à l'étude
- la fête de l'école fin juin, un peu particulière cette année puisque l'Association des Parents d'Elèves fête ses 10 ans.

LeBureau

ASSOCIATION « LA TURENNOISE

La composition de notre bureau reste inchangée pour 2012 :
Président: Christophe Lepoutre (Champoulier)
Vice Président : Patrice Benoit (La boual)
Trésorier : Lionel Fernandez (Combes Brunet
Secrétaire : Arnaud Sigalas (linoire)
Membres du Bureau : Olivier Certes (Ligneyrac) et Alexandre Fernandez (Dampniat)

Nous avons organisé le 04 mars dernier la 12e édition de la Turennoise.
Trois boucles aux choix du coté du Lac du Causse pour les134 vététistes et deux boucles coté Ligneyrac pour les 122 marcheurs.
Le 06 octobre nous organiserons la 3ème " Turennoise by night " randonnée nocturne (vtt et marche)
Nous tenons à remercier comme d' habitude les bénévoles ainsi que Mr le Maire et son Conseil Municipal pour le prêt de l'école et de la chapelle des Capucins.
A très bientôt. Sportivement.
Le bureau.

****

TURENNE PASSION

Turenne Passion fête cette année ses 10 ans, nous vous présentons notre programme d'animation 2012.
A l'occasion de son dixième anniversaire Turenne Passion organisera une soirée événement le Vendredi 20 juillet dont un détail plus complet vous sera présenté dans leprochain bulletin municipal.
Programme 2012:
Vendredi 20 Avril 2012 à La Chapelle des Capucins à 21h00
Soirée théâtre avec la troupe de la Chélidoine : Meilleurs souvenirs de Grado
Avril/Mai
- Randonnée Fleurs sauvages date à définir en fonction de l'état d'avancement de la floraison
Dimanche 8 Juillet 2012
Vide-grenier autour de l'église
Vendredi 20 juillet 2012 à l'école de Turenne
Soirée spécial anniversaire à partir de 18h00
Apéritif avec New n° 4
Repas
Spectacle avec artistes sosie
Bal avec Pascal Ragueneau
1ère quinzaine du mois d'août à la bibliothèque
Exposition photos :
Claude Chansard propose "Les Métiers en Vicomté"
Septembre / Octobre (selon la météo) à la bibliothèque
Journée exposition / dégustation de champignons
Vendredi 16 Novembre 2012 à La Chapelle des Capucins
Soirée "dégustation beaujolais"
Nous espérons comme pour les années précédentes vous voir nombreux et vous satisfaire en vous apportant des moments importants de convivialité, de culture, de détente et de plaisir.
Le président, Bruno DELAUNAY.

****

ASSOCIATION LES AMOUREUX DES JARDINS

TROC DE PRINTEMPS :
Dimanche 15 AVRIL 10H à 12H Place du Bourg à Turenne

Nous parlerons principalement des plantes aromatiques.
Venez échanger, partager vos idées, votre expérience sur la vie de vos jardins.
Venez troquer : Graines, plantes et arbustes.
Toutes les plantes peuvent faire plaisir à un jardinier.
VENEZ NOMBREUX.

COMITE F.N.A.C.A. de TURENNE

L'Assemblée Générale du Comité a eu lieu le Jeudi 12 Janvier 2012.
Le Bureau a été reconduit dans son ensemble. Les finances sont toujours saines.
Une délégation s'est rendue au Monuments aux Morts à Tulle le 19 Mars à 10h 30
pour la Commémoration du 50ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie et plusieurs anciens de l'A.F.N. se sont retrouvés à 18h aux Monuments aux Morts à Turenne. La journée s'est terminée par le pot de l'amitié à la Salle Polyvalente.
Le repas annuel avec nos amis et collègues du Canton aura lieu le Dimanche 25 Mars 2012
au Village de Vacances de Collonges.
Le Président.

****

LA SANISECHE

Nous sommes une toute petite association Turennoise qui a vu le jour en juillet 2011, non pas pour organiser des festivités, mais pour aider les autres associations à organiser les leurs en accueillant mieux les participants à leurs manifestations : elle leur prête des Sanisèches qui sont des cabines de WC mobiles écologiques qui fonctionnent sans eau et sans odeurs : elles peuvent donc se placer partout. En plus, elles sont très légères (75kg tout équipées) et fonctionnent sur le principe des toilettes sèches à base de sciure.
Nos tarifs de prêts sont imbattables. Vous trouverez tous les éléments sur notre site www.saniseche.fr et tous les renseignements au 05.55.85.90.90. N'hésitez pas à faire passer l'information à des amis organisateurs de festivités.
N. C.

****

FESTIVAL DE LA VEZERE

La 32ème édition du Festival de la Vézère se déroulera du 12 juillet au 24 août 2012
Elle offrira, cette année encore, aux spectateurs joies et surprises.
Le violon et la voix en seront les invités d'honneur.
La collégiale de **Turenne** accueillera l'**Orchestre de Chambre de Toulouse** le **2 AOUT**

Jeudi 2 août 2012 à 20h30 : Au travers du programme de cette soirée : « Le violon tzigane », Gilles Colliard, violon et direction, proposera des œuvres attrayantes et virtuoses où le violon sera à l'honneur. De plus, l'excellente interprétation des musiciens de l'orchestre de chambre de Toulouse fera de cette soirée, un vrai moment de fête.
Au programme :
Brahms : Danses hongroises n° 1, 2, 3, 4, 5, 13, 20
Sarasate : Airs bohémiens (arrangement Gilles Colliard)
Skalkottas : Cinq danses grecques
Khatchaturian : Danse du sabre (arrangement Gilles Colliard)
Bartok : Danses populaires roumaines
Monti : Csardas

www.festival-vezere.com
festival.vezere@wanadoo.fr
Festival de la Vézère
11 place Jean-Marie Dauzier
19100 Brive
05 55 23 25 09

Office de Tourisme de Turenne
19500 Turenne
05 55 24 08 80

Les comptes 2011 et le budget 2012 de la Commune de Turenne

Le 9 mars dernier, le Conseil municipal s'est réuni pour examiner les comptes 2011 et délibérer sur le budget 2012. Ces quelques lignes ont pour objectif de vous faire mieux comprendre les données de la gestion financière passée et future de notre collectivité. Ce principe de transparence financière, par les tableaux présentés ci-dessous, vous permettra de d'appréhender la réalité d'un aspect fondamental de la vie de notre commune : à quoi servent les impôts versés ?

Il n'est jamais inutile surtout en ces moments de réflexion sur la situation financière de notre pays tout entier, et même de l'Europe, de bien comprendre que l'Etat, la collectivité générale, ne crée pas de ressources financières : il répartit ce qui a été prélevé par l'impôt. Lorsque les sommes prélevées ne sont pas suffisantes pour faire face à toutes les demandes de financement public, on peut alors avoir recours à l'emprunt. Si le recours à celui-ci est vertueux lorsqu'il s'agit de faire des investissements qui profiteront aux générations futures, il est dangereux lorsqu'il sert à financer des dépenses de fonctionnement … Petit à petit, les sommes qui devraient être consacrées à l'investissement glissent vers la couverture de frais de fonctionnement, au premier chef desquels on trouve le remboursement des emprunts. Sans maîtrise de ce mécanisme, on se retrouve rapidement à faire des emprunts pour embourser des emprunts …

La situation de notre commune est loin de ressembler à ce schéma : non seulement la Commune continue à investir de façon importante, mais de surcroît elle peut le faire en utilisant de réelles capacités d'autofinancement (excédent de ressources sur les dépenses de fonctionnement), un endettement très raisonnable, et une fiscalité municipale qui reste une des plus faibles du département, lui-même peu fiscalisé par rapport à la moyenne nationale. C'est ce qui a permis au Conseil municipal, à l'unanimité, de délibérer une nouvelle fois sur une stabilisation à son niveau actuel de la fiscalité locale, pour ce qui correspond à la part relevant de sa responsabilité.

En 2011, le total du budget, investissement et fonctionnement cumulés, s'est élevé à 2 101 145 € en recettes et en dépenses, ce qui permettra de commencer l'exercice 2012 avec une situation positive. Sur ces montants, les investissements ont représenté comme l'an passé près de **60% de l'ensemble**, ce qui indique que la Commune continue à s'équiper et se moderniser à un rythme soutenu et constant.

Les comptes sont naturellement équilibrés en recettes et en dépenses : on doit observer qu'une part importante des investissements est financée par un virement des comptes de fonctionnement (tant en entrée qu'en sortie), ce qui permet de ne recourir à des recettes extérieures que de façon très mesurées.

Cette situation, très privilégiée, montre que la Commune a une **capacité d'autofinancement élevée**, due à la rigueur de sa gestion courante (report à nouveau positif observé de façon constante, selon les dires du Trésor public).

Compte administratif 2011			
Section Investissement			
Dépenses		**Recettes**	
Capital des emprunts	24 533.00	Dotations et participations	117 390.00
Immobilisations corporelles	2 512.00	Affectation N -1	257 299.00
Opérations d'équipements	309 057.00	Subventions d'investissement	196 357.00
Restes à réaliser	579 515.00	Immobilisation incorporelle	0.00
Solde investissement N-1	310 811.00	Emprunts	0.00
Opérations d'ordre		Restes à réaliser	374 399.00
		Virement de la section fonctionnement	280 983.00
		Opération d'ordre	0.00
	1 226 428.00		**1 226 428.00**

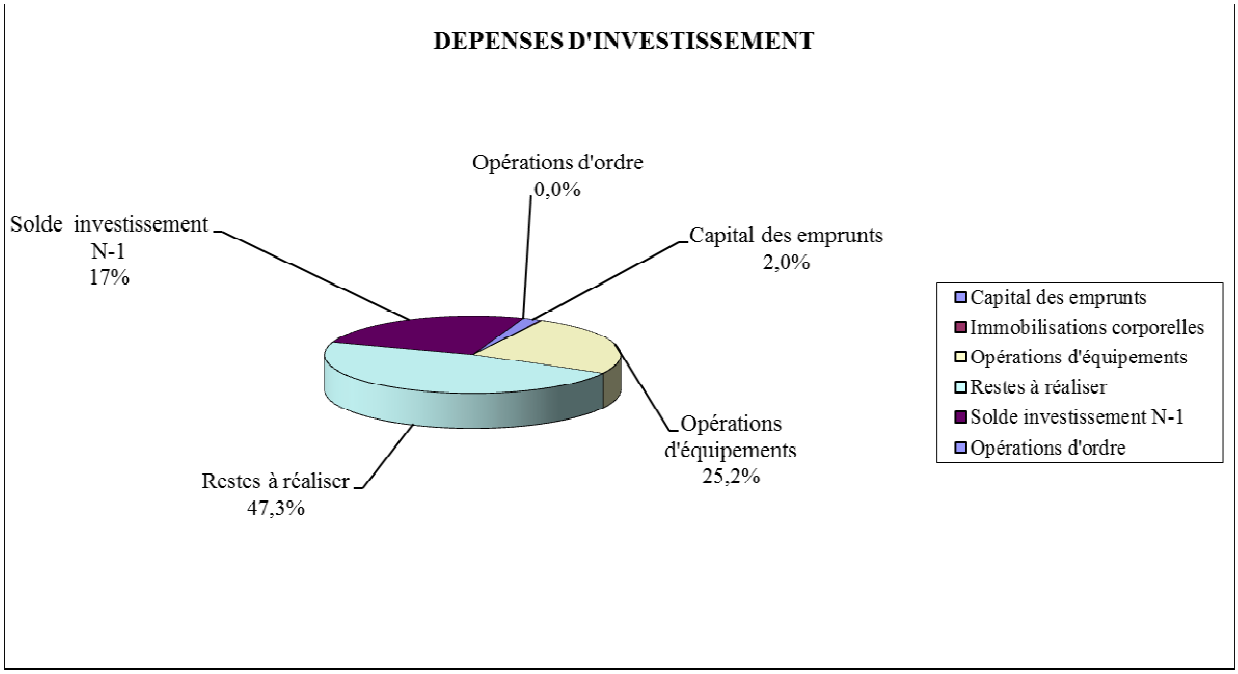

Pour ce qui concerne la section fonctionnement, on doit observer la faiblesse de nos charges en remboursement d'emprunt (partie intérêts) : la commune est très peu endettée, ce qui permettra le moment venu, de mobiliser des capitaux dans des conditions très intéressantes. La Commune continue à disposer d'une situation très saine : faible endettement, comptes positifs, investissements soutenus, alors que la pression fiscale reste une des plus faibles du département.

Section fonctionnement 2011			
Dépenses		**Recettes**	
Charges à caractère général	181 330,00	Produits des services	23 310,00
Charges de personnel	252 498.00	Impôts et taxes	473 895,00
Charges de gestion courante	64 827.00	Dotations et participations	218 349,00
Charges financières	1 495.00	Autres produits de gestion	515,00
Charges exceptionnelles	0.00	Atténuation de charges	19 005,00
Virement à la section Investissement	280 983.00	Produits exceptionnels	2 210,00
Excédent reporté sur 2011	93 584.00	Travaux en régie	0,00
0pérations d'ordre entre sections	0.00	Excédent de fonctionnement	137 433,00
	874 717.00		**874 717,00**

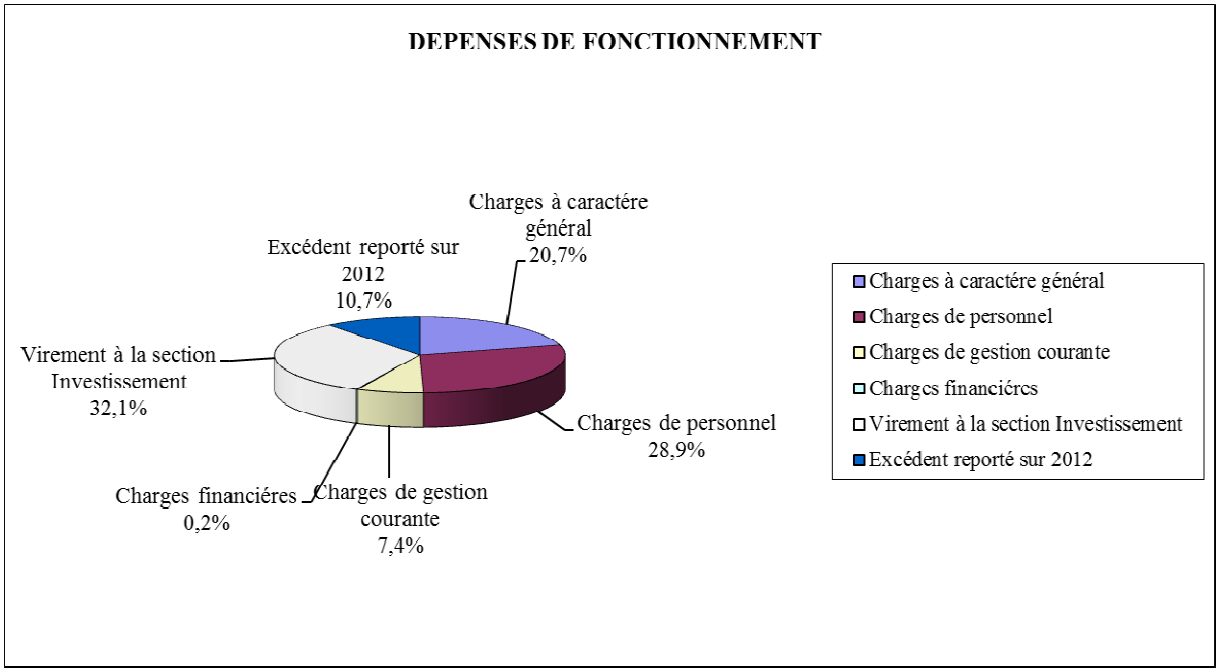

Autre observation importante à faire sur la structure de nos comptes : le fait que la rubrique « impôts et taxes » représente aujourd'hui plus de la moitié du montant du total des recettes, indique un très bon niveau d'autonomie financière. Associée à une forte capacité de mobilisation de subventions, cette situation garantit l'équilibre fondamental des comptes, et la capacité à dégager de l'autofinancement.

Et pour 2012 ?

BUDGET 2012		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**
807 463		807 463
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**RECETTES D'INVESTISSEMENT**
1 433 094		1 433 094
Total : **2 240 557**		**2 240 557**

Le total du budget est en augmentation par rapport aux comptes de 2011 de 7%, du fait des investissements : pour illustrer ce qui a été dit plus haut, le budget de la commune augmente du fait des investissements, et non des coûts de fonctionnements, qui restent étroitement contrôlés. Les incertitudes pesant sur la situation économique avaient conduit à des évaluations prudentes, tout en maintenant le rythme d'investissement : cela a été réalisé, mais nous devons rester sur la même ligne, en comptant essentiellement sur nos propres capacités plutôt que sur des subventions qui seront de plus en plus limitées (à juste titre d'ailleurs) qu'à d'indiscutables missions de service public.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2012					
	DEPENSES			**RECETTES**	
				Excédent antérieur reporté	93 583
	Charges à caractère général	275 212		Produits des services et du domaine	20 950
	Charges de personnel	262 960		Opération d'ordre	20 000
	Autres charges de gestion courante	70 791		Impôts et taxes	459 000
	Charges financières	3 500		Dotations et participations	196 810
	Opérations d'ordre	10 000		Atténuation de charges	12 000
	Dépenses imprévues	45 000		Produits exceptionnels	4 500
				Autres produits de gestion courante	620
	VIRT A INVESTISSEMENT	140 000			
		807 463			**807 463**

	DEPENSES			**RECETTES**		
	Capital des emprunts	25 550		**VIRT DU FONCTIONNEMENT**	140 000	
	Opérations d'investissement travaux	730 162		FCTVA	47 212	
	Immobilisations corporelles	0		Subventions (CR, CG, DDE, Fonds Européens)	285 708	
	Dépenses imprévues	0				
	Immobilisations incorporelles	0		Emprunts	292 792	
	Opérations d'ordre	20 000			10 000	
	Restes à réaliser	579 515		Restes à réaliser	374 399	
	Solde d'exécution	75 867		Excédent de fonctionnement	280 983	
		1 431 094			**1 431 094**	

Le plus intéressant et le plus parlant est d'observer que nous estimons possible de continuer à dégager des excédents de fonctionnements, et donc nous pouvons examiner le lien qui existe entre les investissements et le fonctionnement : cette année encore, malgré des prévisions très raisonnables, voire très prudente compte tenu de la conjoncture, il sera possible de poursuivre nos investissements grâce à un virement de la section fonctionnement.

Cela nous permet de limiter toujours autant notre recours à l'emprunt, garant de la faiblesse du coût de notre dette : nous investissons pour l'avenir de Turenne et de ses habitants, sans « produire de la dette » qui leur causerait du souci : cette année, poursuite de l'entretien des chemins, routes et autres voiries, poursuite de l'aménagement de la place de la Halle, lancement effectif de l'opération « Grange rouge »qui contribuera à un aspect majeur de la mise en valeur de notre patrimoine historique, et va nous doter d'un remarquable ensemble multifonctionnel tout en augmentant notre patrimoine collectif, sauvegarder notre passé, et nous ouvrir pour le futur à de nouvelles activités dans un cadre sécurisé ….

Comment s'articulent budget de fonctionnement et budget d'investissement pour 2012 ?

Articulation 2012							
Fonctionnement / Investissement							
FONCTIONNEMENT							
	DEPENSES	**667 463**			**RECETTES**	**807 463**	
	VIRT A INVESTISSEMENT	**140 000**					
		807 463				**807 463**	
INVESTISSEMENT							
	Remboursement des emprunts	25 550			**Autofinancement**	140 000	
	DEPENSES	730 162			**RECETTES**	625 712	
	Opérations d'ordre	20 000			Opérations d'ordre	10 000	
	Restes à réaliser	579 515			Restes à réaliser	374 399	
	Solde d'exécution reporté	75 867			Affectation	280 983	
		1 431 094				**1 431 094**	

On voit par ce dernier tableau que l'autofinancement reste très important et couvre cinq fois et demi la charge de l'emprunt à charge fiscale constante, ce qui laisserait rêveur plus d'un de nos grands argentiers ….

Les comptes administratifs 2011 et le budget 2012 ont été votés à l'unanimité.

Jacques Levard

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2011 à 20 heures 30

Membres présents :
M. Y. Gary, Mr Courdurié, Mme Brisson, Mr Clergeau, Mr Parlange,
Mme Batut, Mr Vallon, Mme Serrager, Mme Senepart-Tzatchev, Mr Tronche,
Mr Claval,
Absents, excusés : Mr Bizac (pouvoir à G. Courdurié)
Mr Levard (pouvoir à Y. Gary)
Mr Beylie (pouvoir à JP. Clergeau)
Mr Brunerie (pouvoir à S. Serrager)

Secrétaire de séance : Mme N. Brisson a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 19 Juillet 2011
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

*** Indemnité du trésorier :**

Comme les années précédentes, le conseil municipal DECIDE :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- de prendre acte de l'acceptation du receveur municipal et de lui accorder l'indemnité de conseil,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mr JC. Plenert, receveur municipal, pour la durée de sa gestion et s'élèvera à 435,97€ pour 2011.

*** Rapport sur la qualité des services publics de l'assainissement collectif et non collectif :**

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2224-5, D.2224-3
Vu l'arrêté préfectoral du 28.12.2001 modifié portant création de la communauté d'agglomération de Brive,
Vu la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 modifiée par la loi du 30 Décembre 2006
Vu l'arrêté du 2 mai 2007 portant sur le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Exposé des motifs :

La loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 modifiée par la loi du 30 Décembre 2006 est à l'origine de la création des services publics d'assainissement non collectif. Un arrêté ministériel pris en date du 6 mai 1996 détermine précisément les missions du service, c'est-à-dire les modalités des contrôles et les prescriptions applicables au système d'assainissement non collectif.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé le 31 mars 2003 par la Communauté d'Agglomération de Brive.

Par application de l'arrêté du 2 mai 2007, le Maire doit présenter ce rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être établi quelque soit le mode de gestion du service par la collectivité compétente.

Les indicateurs qui y seront présentés sont d'ordres technique et financier et sont détaillés dans le rapport de synthèse remis à chaque conseiller municipal.

L'assainissement individuel ou non collectif recouvre :

* l'ensemble des installations d'assainissement composées d'une fosse septique ou toutes eaux pour les plus récentes et d'un dispositif de traitement et d'infiltration dans le sol,

* les installations artisanales, industrielles ou commerciales non raccordées à un réseau public d'assainissement collectif et non soumis à la réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Ces dernières étant quant à elles suivies par les autorités de contrôle.

La mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif de l'Agglomération de Brive est intervenue le 31 mars 2003. Environ 6182 installations d'assainissement non collectif sont concernées par ce dispositif sur le territoire intercommunal.

La mission du service est une mission de contrôle de l'assainissement non collectif à tous les niveaux.

En synthèse, le SPANC de l'Agglomération de Brive a lancé un diagnostic des installations existantes dans le but de les mettre en conformité. Cela permettra en outre de :

* Dresser un état des lieux des installations et de leur fonctionnement ,
* Repérer les éventuels dysfonctionnements,
* Conseiller sur les travaux de réhabilitation à engager si nécessaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
DECIDE :
Article 1er.- d'émettre un avis favorable sur le rapport présenté par le Maire

*** Agglomération de BRIVE :**

- Adoption des statuts :

Vu l'arrêté préfectoral du 28/12/2001 modifié portant création de la communauté d'agglomération de BRIVE.

Exposé des motifs :
Les statuts de l'Agglomération datent de la création de cette dernière et n'ont jamais été modifiés au fur et à mesure de son évolution. Plusieurs modifications précisées en pièce jointe sont donc à apporter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :
DECIDE :
Article 1er.- d'approuver la modification des statuts de l'Agglomération de BRIVE.

- Adhésion de la commune de Voutezac :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 28/12/2001 modifié portant création de la Communauté d'Agglomération de Brive,
Vu la demande d'adhésion de la commune de Voutezac à l'Agglomération de Brive par délibération en date du 24/05/2011,
Vu l'article L5211-18 du CGCT, notamment son alinéa 1er relatif à la procédure à suivre en cas de demande d'adhésion par une commune,
Exposé des motifs :
La commune de Voutezac, située au nord ouest du territoire de l'Agglomération de Brive a sollicité l'accord de cette dernière afin d'intégrer l'EPCI.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 abstentions,
DECIDE :
Article 1er.- d'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion à l'Agglomération de Brive de la commune de Voutezac.

*** Projets de statuts de la fédération départementale des syndicats d'électrification :**

Mr G. Courdurié, adjoint, prend la parole.
Il est question de constituer un seul syndicat départemental
Avis favorable à condition que le syndicat de la Diège rentre également dans le syndicat au 1er Janv.2012.

*** I.A.T. 2011 :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire pour 2011 l'indemnité d'administration et de technicité (L'I.A.T.) au profit des agents de la commune.
Le conseil municipal charge le maire de la mise en œuvre du régime indemnitaire dans la limite des coefficients fixés et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

*** Frais d'indemnité des architectes ayant participé au concours pour la Grange Rouge**

Par délibération en date du 23 mars 2011 en décidant de lancer l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre, le conseil municipal demandait également que chaque candidat présente une esquisse d'aménagement en précisant qu'elle serait un élément déterminant du choix.
L'appel à candidature que nous avons adressé à six candidats le 29 avril prévoyait une rémunération de 1.500€ pour les candidats non retenus sans préciser TTC ou HT.
Monsieur le trésorier nous a fait savoir qu'une telle rémunération n'est pas interdite par les textes mais qu'elle doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
Le Conseil Municipal,
- DECIDE de rémunérer les candidats non retenus pour la maîtrise d'œuvre de la Grange Rouge à hauteur de 1.500 € TTC.

*** Encaissement de chèques :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception en mairie de chèques, à savoir :
GROUPAMA D'OC (accident sur bâtiment) 527,12 €
GROUPAMA D'OC (trop perçu assurance commune) 206, 14 €
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à encaisser ces chèques.

Questions Diverses :

L'Agenda 21 : La commission s'est réunie et a travaillé sur certains points.
Un article paraîtra sur le prochain bulletin municipal.

Turenne-Gare : Il y a deux idées à mettre en œuvre :

- Intersection de la route de Ligneyrac et des quatre routes : Demande d'un panneau directionnel au conseil général, à poser en bordure de la D8 (au niveau de chez Mr Peuchamiel).
- Pour ralentir les voitures qui viennent de Ligneyrac : Mettre un « Stop » en bout de route.

C'est du ressort de la police municipale. Il serait préférable d'effectuer au préalable une enquête de voisinage.

Monsieur J. Vallon signale qu'un panneau de « 30 » a été posé sur la clôture de Mr Vichy. Il n'a aucune valeur puis qu'il n'y a pas d'arrêté municipal.

Mme N. Brisson, adjointe, fait un point sur l'effectif de la rentrée scolaire.
60 enfants sont inscrits à l'école : Cycle I = 14, Cycle II = 22 et Cycle III = 24.
Mme la directrice de l'école a constitué un dossier pour la classe de neige (24 enfants devraient y participer), 40% du coût sera pris en charge par le conseil général, 30% par la commune et le reste par les parents et la caisse des écoles.

Mme Josette Gaumond est en arrêt maladie : C'est Mme Aline Guittet qui la remplace.

Monsieur JP. Clergeau demande d'arrêter une date pour la réception de fin d'année pour les anciens. Cette manifestation aura lieu le dimanche 11 décembre, à 11 heures, à l'école.

Mme S. Serrager demande la date du début des travaux de la place de la Halle.
Plusieurs réunions ont eu lieu. La dernière en date du 14 septembre pour le choix des matériaux.
Tous les matériaux proviennent d'une carrière de Cajarc dans le lot, et le délai de livraison est d'environ 6 semaines.
Le commencement des travaux se fera après Toussaint.
Une réunion d'information pour les riverains est prévue le 18 octobre à 18 heures à la salle polyvalente.

Mme S. Serrager demande comment se fera la circulation par la route des marronniers.
Il faudra mettre des panneaux « Limitation à 30 ».

Mr J. Claval présente plusieurs devis pour l'achat d'une balayeuse :

- Ets Combe ..... 3.400 € H.T.
- Ets Marsaleix .... 3.800 € H.T.
- Ets Pérot..... 3.900 € H.T.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir le devis des Ets Combe (3.400 € H.T.)

Mr M.Parlange, adjoint, a rencontré Mme Monfort.
Il y a un fossé près du caveau. Mr G. Courdurié doit se rendre sur place avec les agents techniques.
Mme Batut demande s'il est prévu de faire l'entretien sur la route du « Coucournet ».
Il faudrait prévoir de faire des saignées.

****

COMPTE RENDU DU CON SEIL MUNICIPAL
MARDI 15 NOVEMBRE 2011 à 20heures

Membres présents :
M. Y. Gary, Mr Courdurié, Mme Brisson, Mr Clergeau, Mr Parlange,
Mme Batut, Mr Vallon, Mme Serrager, Mme Senepart-Tzatchev, Mr Tronche,
Mr Beylie, Mr Brunerie, Mr Bizac, Mr Levard
Absent : Mr J. Claval (a donné pouvoir à N.Brisson)

Secrétaire de séance : Mr C. Beylie a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 23 Septembre 2011.
****

ORDRE du JOUR :

*** Demande de subventions pour l'enfouissement des réseaux à Turenne-Gare :**

Le Maire indique que, sur notre demande, le Syndicat d'électrification de BRIVE a décidé dans son programme d'actions 2012 de réaliser l'enfouissement d'une partie des réseaux à Turenne-Gare.
G. Courdurié, premier adjoint et délégué avec Martine BATUT de la commune au Syndicat d'électrification confirme qu'en 2012 une première tranche d'enfouissement portant sur la partie de Turenne-Gare située au Sud de la voie ferrée sera réalisée.
En effet, cette partie est prioritaire puisqu'elle comporte encore des fils nus.
De plus, l'alimentation de part et d'autre de la voie ferrée ne se fait pas du même transformateur.
Il convient de saisir cette opportunité et de profiter des tranchées pour réaliser également l'enfouissement des lignes Télécom et réaliser l'éclairage public.

Les dépenses prévisionnelles établies par le bureau d'études DEJANTE s'élèvent à :

- **26.350 €** H.T. pour l'enfouissement des réseaux de Télécom,
- **27.500 €** H.T. pour la mise en place de l'éclairage public câblage et les candélabres.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter la réalisation de ces deux opérations,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget 2012,
- de solliciter, lorsque les dossiers techniques et financiers sont finalisés, les subventions auprès du Conseil Général,
- de donner pouvoir au Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette opération.

*** Heures supplémentaires des agents techniques :**

Monsieur G. Courdurié, adjoint, fait part au conseil municipal que les employés techniques ont effectué des heures supplémentaires (pour les intempéries, nettoyage des toilettes les week-ends, etc.) - P. Dethorey (14 heures), F. Poignet (30 heures) et P. Benoit (15 heures).

Pour N. Ragueneau, secrétaire : Les frais de déplacement pour les réunions de formation seront pris en charge. Une vérification de son contrat sera faite pour les heures supplémentaires effectuées pour les réunions du conseil municipal et les mariages.

*** Voirie : Remise en état d'un chemin rural :**

Le Maire expose la situation.
Lors de l'établissement de la carte communale en 2006 une parcelle, pouvant accueillir trois lots, située à « Puy Lagardelle » avait été inscrite en zone U avec l'acceptation de tous les services de l'Etat et du Conseil Général.
Lorsque le propriétaire du terrain a déposé un certificat d'urbanisme, ce dossier a été refusé car la sortie se faisait sur la RD8, ce qui était initialement prévu.
Après discussion avec les services techniques du Conseil Général et une nouvelle demande de certificat d'urbanisme, cette dernière a, de nouveau été refusée avec une argumentation très précise qui porte essentiellement sur les risques pour les usagers de cette RD8, classée en route départementale de 1ère catégorie. Il convient donc de rechercher une autre sortie pour rendre ces terrains constructibles.
Pour ce faire, il est possible de restaurer un chemin ruralc existant mais seulement utilisé par les engins agricoles.
Il est donc proposé au conseil d'accepter la remise en état de cette voie rurale.
Par ailleurs, le propriétaire des terrains à bâtir a accepté de prendre à sa charge le nivellement et le terrassement de ce chemin.
Auparavant, il faut s'assurer que l'emprise est suffisante, sinon il faudra solliciter les autres propriétaires riverains pour savoir s'ils veulent bien accepter la cession éventuelle des parties manquantes pour donner l'assise suffisante à ce chemin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte que ce chemin soit restauré,
- accepte que Monsieur Georges Beylie réalise à ses frais le nivellement et le terrassement de ce chemin,
- décide que la commune participera en tant que de besoin à la couche de finition qui sera en empierrement et sans enduit,
- donne pouvoir au Maire pour négocier avec les riverains les cessions de terrains éventuelle.

*** Demande du Souvenir Français pour la restauration du monument commémorant la mort du Maréchal de Turenne à SASBACH :**

Le Maire donne lecture du courrier du Souvenir Français en date du 18 octobre 2011.

Monsieur le délégué général explique qu'une stèle et un obélisque ont été érigés à l'endroit où le Maréchal de TURENNE a été tué à SASBACH.
Cet obélisque a un besoin urgent de réparation et le Souvenir Français, outre sa propre participation, sollicite ceux qui ont un lien historique avec le Maréchal. Le montant de la dépense s'élève à 13.500 €.
Le Maire rappelle les liens historiques, patronymiques entre le célèbre Maréchal, un des plus grands militaires Français qui repose, grâce à Napoléon, aux Invalides et notre cité qui lui a donné son nom.
Les 16 et 17 Septembre, nous avons célébré à Sedan, dans une certaine grandeur, le 400ème anniversaire de sa naissance organisé par la ville de Sedan et la société d'histoire de Sedan.
Pour toutes ces raisons, le Maire propose que la Commune participe à hauteur de 1.000 € à cette restauration.
Une discussion s'instaure au cours de laquelle certains considèrent que cette dépense n'est pas prioritaire tandis que d'autres insistent sur les liens historiques qui unissent Turenne : l'homme et la Cité.

Après en avoir délibéré,
par 9 voix pour, 3 contre et 2 abstentions,
Le Conseil Municipale décide d'attribuer une aide 1.000 € pour la restauration de l'obélisque.

*** Assurance du personnel CNRACL :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrive prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Considérant le contenu des propositions de CNP assurances et GROUPAMA, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de GROUPAMA ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

* de retenir la proposition de GROUPAMA et de conclure avec cette société pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1er janvier 2012 et pour une durée de 1 an,

* d'autoriser le Maire à signer le contrat d'assurance avec GROUPAMA.

*** Acquisition de terrain à Turenne-Gare : Réponse de R.F.F.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé à R.F.F. et de la réponse qui lui a été adressée.
Pas de suite favorable à la réalisation de cette cession. RFF ne souhaite plus vendre
Un entretien sera sollicité.

*** Réflexions sur l'Agenda 21 :**

Une discussion s'instaure autour de la Projection du document établi par le groupe de travail.
Ce groupe peut être agrandi.

*** Situation des travaux en cours :**

- Place de la Halle : les terrassements avancent
  Les réunions de chantier sont prévues tous les mardis à 15 heures.

- Grange Rouge :
  Les projets techniques (grangette et four) ont été validés.
  Une réserve d'eau de 120m3 sera réalisée pour la protection incendie :
  une étude est en cours pour l'enterrer.
  Les demandes de subventions sont en cours : dossier urgent et prioritaire.

- Restauration des fortifications :
  Tous les avis ont été donnés (DRAC, ABF, DREAL, DDT,...)
  Demande en cours pour les personnes à mobilité réduite.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Alexis Verlhac a décidé de donner à la commune de Turenne une très belle collection d'outils anciens (qui appartenait à son père : Pierre Verlhac décédé). Le conseil municipal remercie chaleureusement le donateur.
Don de 20 €uros de camping-caristes pour nous encourager à embellir notre village.

Classe de neige :

N. Brisson, adjoint, fait part au conseil municipal que le cycle III de l'école partira du 12 au 21 janvier en classe de neige à Chamonix, soit 22 élèves (17 de Turenne et 5 de Ligneyrac).

Participation : 240 € du Conseil Général, 180 € de la Commune, 60 € de l'association des parents d'élèves et 120 € restant à la charge de chaque famille.

J. Vallon donne un compte rendu de la réunion du syndicat de roche de vic.
Prochaine réunion le 13 décembre.
Prix de l'eau en augmentation de 3% en 2012.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mr le Président du Syndicat départemental des Bouilleurs Ambulants de la Corrèze qui sollicite une participation financière pour l'organisation en 2012 du Congrès National des Bouilleurs Ambulants de France (distillateurs).
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
Le Conseil Municipal,
- DECIDE de verser une participation de 200 €uros au syndicat départemental des Bouilleurs Ambulants de la Corrèze. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2012.

Une délibération modificative est prise pour virement de crédits de 18.000 €

Un courrier de Marilyne TRONCHE pour remerciements (décès de Mme ODOT)

JP. Clergeau, adjoint, fait part au conseil municipal que la cérémonie pour les anciens se déroulera le dimanche 11 décembre à 11 heures au groupe scolaire.

A. Bizac signale l'état des toilettes (à côté de l'église)
ainsi que le mauvais état de fonctionnement de l'éclairage du château et de l'église

S. Serrager signale que les verrous des toilettes à la chapelle des capucins ne ferment pas,
ainsi que le manque de balais. Il faudrait également installer le défibrillateur.

G. Courdurié signale qu'une glace à l'abri bus de l'office de tourisme est cassée, une autre à la gare de Turenne.
Il envisagé le marquage d'un emplacement pour handicapées à l'entée du village. Il faut vérifier les conditions précises.

M. Brunerie : faire paraître un communiqué de presse pour la date des travaux

C. Beylie signale que le panneau de « Jalinas » est tombé.

****

COMPTE RENDU DU CON SEIL MUNICIPAL
JEUDI 16 FEVRIER 2012 à 20 heures

Membres présents :

M. Y. Gary, Mr Courdurié, Mme Brisson, Mr Clergeau, Mr Parlange,
Mme Batut, Mr Vallon, Mme Serrager, Mme Senepart-Tzatchev, Mr Claval,
Mr Beylie, Mr Brunerie,
Absents, excusés : Mr Bizac (pouvoir à G. Courdurié)
Mr Levard (pouvoir à Y.Gary)
Mr Tronche (pouvoir à M. Brunerie)

Secrétaire de séance : Mr C. Beylie a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance 15 Novembre 2011

ORDRE du JOUR :

*** Participation commune à la classe de neige :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que les enfants du Cycle III de l'école de TURENNE ont participé à la classe de neige à Chamonix du 12 au 21 janvier 2012.

Le Conseil Général participe à hauteur de 40%, la commune à 30% et le solde à la charge de l'association des parents d'élèves et des familles.

Le coût pour la commune est de 189 € par enfant habitant la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
accepte de participer à cette classe de neige.

*** Participation commune à la classe découverte :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que les élèves de l'école de TURENNE ont participé à une classe de découverte au Lac du Causse.
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,
de prendre en charge les frais de cantine et de transport pour la participation des enfants de l'école à la classe de découverte au Lac du Causse.

*** Demande Banque Tarneaud :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'après communication téléphonique, le directeur de la Banque Tarneaud a adressé par courriel le 16 décembre 2011 la situation du distributeur de billets qui est installé sur la commune.
Monsieur le Maire donne lecture de ce courriel et communique à chaque conseiller municipal les tableaux concernant les retraits et la rentabilité annuelle.
L'ensemble des conseillers municipaux manifeste un grand étonnement qui rapidement devient un grand mécontentement.
Le conseil municipal, unanime, tient à rappeler plusieurs éléments :

- Au moment de la mise en place de ce distributeur, la Banque Tarneaud n'avait pas fixé, ni même suggéré, de seuil minimum de fréquentation,
- Pour la création de cet équipement, chacun a pris ses responsabilités.

L'exploitation étant déficitaire, la Banque Tarneaud décide unilatéralement d'arrêter... à moins que la commune ne leur vienne en aide.
Le conseil municipal déplore le désengagement rapide de la Banque Tarneaud alors que le bâtiment est bien là et pour longtemps.
Le conseil municipal refuse de compenser tout déficit d'exploitation en apportant une contribution financière du budget communal.

*** Demande subvention « les amis du chemin de fer de la Vicomté » :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier, de l'association des « amis du chemin de fer de la Vicomté » sollicitant une subvention exceptionnelle pour organiser une manifestation pour la commémoration du 150ème anniversaire de l'ouverture de la voie ferrée Brive-Turenne-Capdenac et celle du 100ème anniversaire de la mise en route provisoire du Tacot.
Après une longue discussion, le conseil municipal a décidé de lui attribuer une subvention exceptionnelle 550€uros.

* **Convention architecte paysagiste pour « la Grange Rouge » :**

Monsieur le Maire rappelle l'état d'avancement du projet de réhabilitation de « La Grange Rouge » en salle multifonctions.
L'équipe de maîtrise d'œuvre autour de Madame LATOUR a défini un projet qui semble être accepté par tous même s'il doit encore être finalisé.
Mais, il s'avère que l'insertion paysagère est plus compliquée que nous pouvions l'imaginer et qu'elle nécessite l'intervention complémentaire d'un architecte paysagiste.
Après en avoir discuté avec Madame LATOUR, nous avons retenu Madame Carole BRIDIER et nous vous proposons son contrat de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les termes du contrat de maîtrise d'œuvre avec Madame Carole BRIDIER,
- précise que le montant des honoraires s'élève à 4.634,50 € TTC qui seront ajoutés à l'opération « Grange Rouge » au budget investissement 2012,
- donne pouvoir au Maire pour signer cette convention.

*** Festival de la Vézère :**

Monsieur le Maire indique qu'après le succès des concerts du Festival de la Vézère donnés à Turenne les années précédentes, Madame la présidente nous sollicite pour 2012.
Le Maire rappelle la grande notoriété de ce festival qui s'associe parfaitement à la qualité architecturale et patrimoniale de TURENNE.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,
- Décide d'accepter un concert du Festival de la Vézère en 2012,
- Donne pouvoir au Maire pour signer la convention entre la Commune et le Festival de la Vézère.

*** Rapport annuel qualité de l'eau :**

Conformément à la réglementation, le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur la qualité du service et du prix des eaux de Roche de Vic.
Un dossier est remis à chaque conseiller municipal.
Le rapport porte sur l'année 2010 et il a été établi par le Bureau BD Environnement de Saint-Céré.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- approuve ce rapport,
- constate que la qualité de l'eau est globalement bonne.

*** Etat d'avancement des travaux :**

Place de la Halle :
Vu les intempéries, les travaux ont été arrêtés.
Il y a quelques soucis : certaines pierres ont éclaté.
Le fournisseur de pierres a pris acte et constaté... ils prennent tout à leur charge.
Les travaux recommencent à avancer.

Grange Rouge :
Monsieur le Sous-Préfet a attribué une subvention au titre de la DGE de 44.000 €
Le Conseil Général suivra. Au total, environ 112.500 € de subventions.
Le dossier devrait être finalisé avant fin février.
Avant le projet définitif, une nouvelle réunion aura lieu.
Le permis de construire sera déposé courant mois de mars.

Grangette et Four à pain :
Nous avons reçu l'arrêté de subvention du conseil général d'un montant de 20.000 €.
Les entreprises SOCOBA et CHEVALIER ont été contactées.
Courant mars, ils vont commencer les travaux. Il n'y aura pas de plus value.

Tour de Mauriolles :
Nous avons reçu l'avis favorable de la Commission Supérieure des Sites et du Patrimoine.
Il ne manque plus que l'avis de la commission d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, qui doit donner son avis pour l'accès aux capucins.

* **Encaissement de chèques :**
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception en mairie de plusieurs chèques, à savoir : France Télécom (double paiement) 19,04€

France Télécom (double paiement)	22,57€
France Télécom (double paiement)	77,92€
La Saur	19,62€
Groupama (sinistre du 26/09/11)	4.636,56€
Groupama	30,56€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à encaisser ces chèques.

***Questions diverses :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'assemblée générale de l'association des plus beaux villages de France se déroulera les 30 mars et 1er avril à Collonges.
Un atelier technique aura lieu à Turenne le samedi matin.
Le samedi après-midi, les accompagnants viendront visiter Turenne.
Tous les conseillers municipaux seront invités au vin d'honneur le samedi après-midi.

Mr JP. Clergeau fait part au conseil municipal que la course cycliste « Paris-Nice » passera à Turenne, le mercredi 7 mars 2012, vers 12 heures 15.

A. Senepart demande s'il est possible de faire quelques petits travaux à la salle polyvalente
(refaire les peintures, etc....)

REMISE DE MEDAILLES

Lors de la Cérémonie des Vœux le 13 Janvier, 3 Conseillers Municipaux se sont vu remettre la Médaille du Travail par notre Maire Yves GARY, Philippe NAUCHE député Maire et Président de l'AGGLO de Brive et Henri SALVANT Conseiller Général.

Yves GARY a retracé la parcours professionnel de chacun, non sans mentionner quelques anecdotes, et nous avons partagé le verre d'amitié avec les personnes présentes pour la cérémonie des vœux.

Le Conseil Municipal adresse toutes ses félicitations pour cette distinction méritée.

Photo N. et H. Crespel

Maurice PARLANGE
Médaille de VERMEIL : 30 ans

Georges COURDURIE
Médaille d'ARGENT : 20 ans

Jacques CLAVAL
Médaille d'ARGENT : 20 ans

****

COMMERCES ET SERVICES à TURENNE

Nouveau service :
M. GANNAT Raphaël – à RUSSAC - Tel : 06.47.63.46.63
TAXI tous transports - agrément CPAM

****

USAGE DU FEU

PENDANT les périodes du 15 FEVRIER au 31 MAI et du 01 JUILLET du 30 SEPTEMBRE
il est interdit à toute personne, y compris les propriétaires ou locataires, de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200m des bois, forêts, friches et maquis.

Cette interdiction ne s'applique pas aux barbecues des occupants des habitations.

SOYEZ TRES PRUDENT en cette PERIODE DE SECHERESSE

****

LES BRUITS DE VOISINAGES

Comme chaque année au printemps, nous sommes impatients de jardiner, d'entretenir nos pelouses et haies. Avec ces différentes activités, nous devons prendre toutes nos précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits occasionnés par les appareils utilisés par différents travaux.
Les appareils à moteurs ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés : 10h à 12h

Les horaires admis pour les nuisances sonores sont : 7 h à 22h
Les horaires non admis pour les nuisances sonores sont de : 22h à 7h

Chacun d'entre nous doit respecter ces consignes pour le bien être de tous.
Les infractions constatées peuvent être sont sanctionnées d'amendes prévue par arrêté préfectoral.

****

Le Conseil Municipal vous informe…

COMMISSION « CADRE DE VIE »

La commission s'est réunie pour désigner des lauréats des maisons fleuries et des maisons illuminées.
La cérémonie a eu lieu le dimanche 19 Février à la Bibliothèque.
Ont reçu le prix des maisons fleuries :
Mme Mireille ROUSSEL et J.Michel CEAUX - Mr et Mme J.Pierre PEUCHAMIEL- Mr Claude BATUT Mr t Mme Gilbert MENDES – Mr et Mme Pierre DELON – Mr Kléber ESTIVIE - Mr J.Louis FARGES - Mr et Mme Arnaud SIGALAS – Mr et Mme PATRAUX Joseph – Mme Nicole RAGUENEAU – Mr et Mme Henri BRIVAL – Mr et Mme Pierre MARTY.

Ont reçu le prix des maisons illuminées :
Mme Muriel COULON et Guy RABOTTEAU – Mr et Mme Guy GOUYGOU -Mlle Christine PRADAL Mr et Mme J.Michel DUARTE – Mme Sandrine BEYLIE et Mr NEGRELLO –Mr et Mme Jean BECHAD Mr et Mme J. Marie NOUAL – Mr et Mme Manuel PAIVA – Mr et Mme Roland GAUMOND -
Mr et Mme Didier GEOFFRE – Mr et Mme J.Pierre RAUDIN - Mr et Mme Nicolas CRESPEL -

Cette cérémonie s'est clôturée par le verre de l'amitié.

Photo N. Crespel

****

DEMOGRAPHIE du 21 Décembre au 05 Avril 2012

Naissances :

Lucas, Marcel MILLA : né le 01/03/2012 à Brive (19)
Domicilié « Les Rouquets » TURENNE

Caroline FEREY RUITER, née le 28/03/2012 à Brive (19)
Domiciliée « Combe Brunet » TURENNE

Décés :

Andrée BORIE Veuve SERNAGLIA, décédée le 06/01/2012 à Fontenay-les-Bains (Essonne

PROJET D'AMENAGEMENT de la « GRANGE ROUGE »

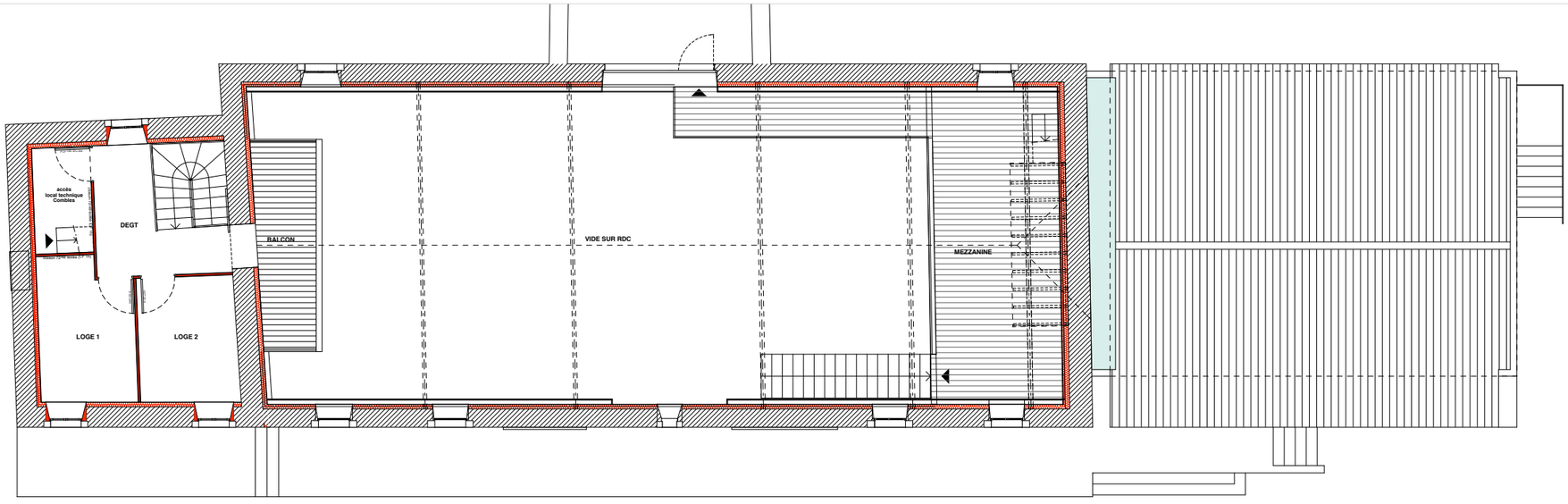

PLAN niveau 2

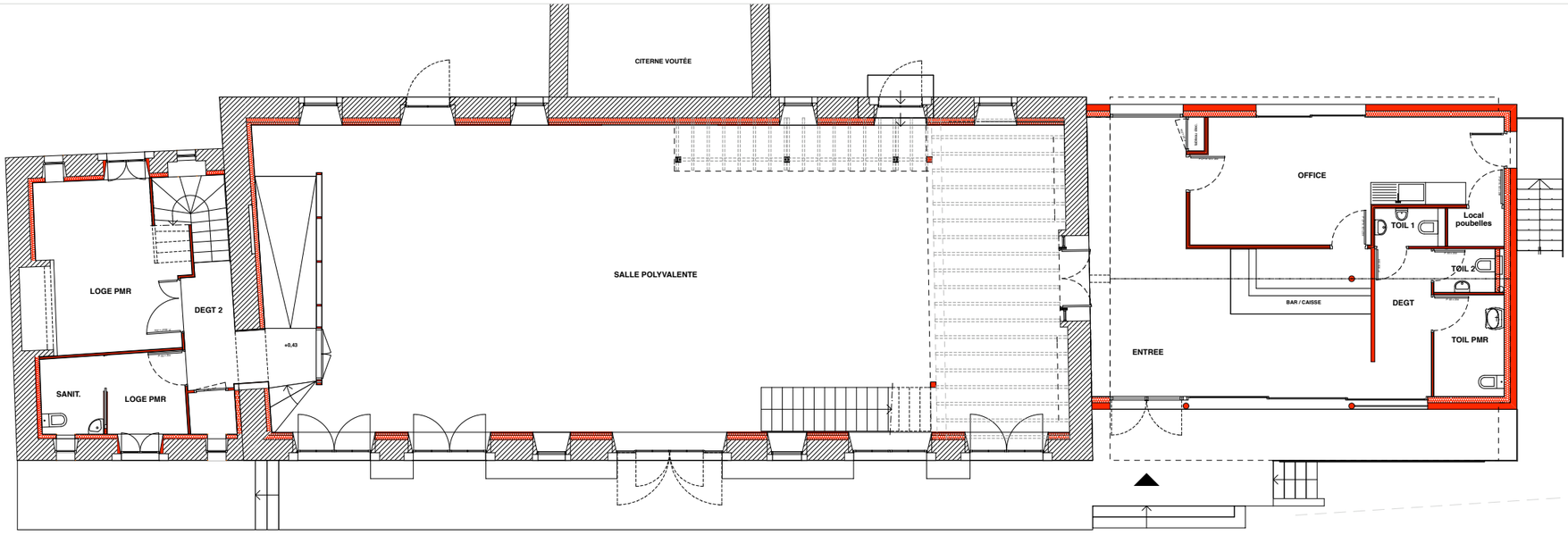

PLAN niveau 1

PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE SALLE POLYVALENTE - LA GRANGE ROUGE à TURENNE

Architecte: Anne Marie LATOUR

LA GRANGE ROUGE - aménagement des espaces exterieurs

plan masse
phase apd 23.02.2012

LEGENDE PLANTATION

ARBRES
Ac / Erable champêtre - *Acer campestre*
Ca / Noisetier - *Corylus avellana*
Cb / Charme - *Carpinus betulus*
Cm / Aubépine - *Crataegus monogyna*
Fe / Frêne commun - *Fraxinus excelsior*
Pa / Merisier - *Prunus avium*
Qp / Chêne sessile - *Quercus petraea*
Sn / Sureau noir - *Sambucus nigra*
Tc / Tilleul - *Tilia cordata*

ARBUSTES
H1 - cour
Bu / Buis - *Buxus sempervirens*
H2 - haie vive parking
Cm / Aubépine - *Crataegus monogyna*
Ia / Houx - Ilex aquifolium
T1 - Talus escalier 1
Lp / Chèvrefeuille - *Lonicera peryclimenum*
Rb / Rubus - *Rubus 'Betty Ashburner'*
Vm / Petite pervenche - *Vinca minor*

VIVACES
P1 - Grange
Iris bleu clair et bleu violet / Iris b-e 'Jane' et 'Caesar Brother' // (3/4 - 1/4)
Bergenia
Myosotis
P2 - Four à pain
Valériane blanche */ Centhranthus ruber 'Alba'*
Marguerite */ Leucanthemum vulgare ou 'Becki'*
Erigeron */ Erigeron karvinskianus*

LEGENDE REVETEMENTS DE SURFACE

- béton teinté beige
- béton teinté beige et herbe en alternance
- herbe surface ordinaire
- herbe sur "terre-pierre"
- herbe sur "terre-pierre + dalles alvéolaires"
- escalier : marche bois (type traverse) +empierrement

candélabre
borne bois
borne lumineuse

E : 197.48 NIVEAU EXISTANT
P°196.70 NIVEAU PROJET
Pp : 19,8% Pente projet
Pe : Pente existante

PARKING - CAPACITE

Sur prairie renforcée (terre-pierre)
P1 - 10 places
P2 - 34 places
p3 - 6 places
>> 50 places

Sur prairie existante
P4 - 13 places
P5 - 20 places
P6 - 9 places
P7 - 10 places
>> 52 places

TOTAL : 102 places

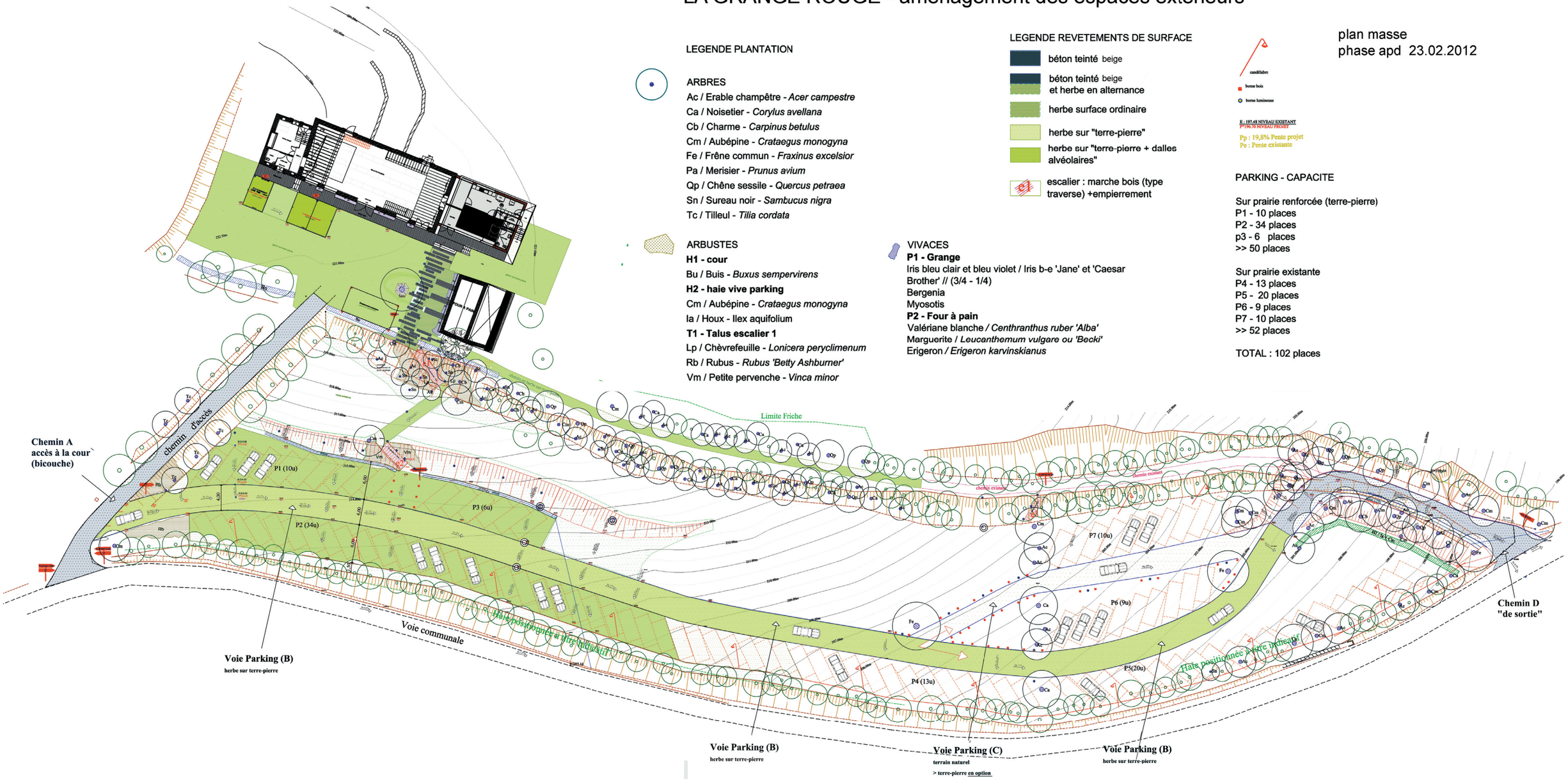

Architecte : AM LATOUR / Paysagiste : "lieux-dits" - C. Bridier / BET Structure économie : ARCS ingenierie / BET fluides: LAI / Acousticien : ORFEA